

FORUM DE L'ASSURANCE CONSTRUCTION

Maîtrisez les chantiers juridiques et technologiques au cœur de l'actualité

06/10/2020 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- 4ème édition d'un rendez-vous consacré aux évolutions du secteur de l'assurance construction
- Nouveautés réglementaires et évolutions jurisprudentielles : une conférence au cœur de l'actualité
- Décryptage de l'assurance construction de demain : smart building, green building et nouveaux risques, quels seront les nouveaux modèles assurantiels ?
- Un moment de rencontre et d'échange entre 100 professionnels de l'assurance et du bâtiment
- L'événement ayant été reporté du 23 juin au 06 octobre, les interventions mentionnées ci-après auront lieu sous réserve de confirmation de la disponibilité des intervenants.

Accueil des participants

ALLOCUTION D'OUVERTURE Crise Covid-19 : quelles conséquences pour le BTP et l'assurance construction ?

ASSURANCE CONSTRUCTION : UN CONTEXTE FINANCIER ET JURIDIQUE COMPLEXE

TABLE RONDE Comment l'assurance s'adapte-elle aux évolutions du marché de la construction ?

- Lois ESSOC et ELAN : quelles conséquences pour l'assurance construction ?
- Le permis d'expérimenter bouleverse-t-il les régimes d'assurance ?
- Dommages aux existants, garantie de parfait achèvement, garantie décennale : quelles précisions réglementaires ?

DÉCRYPTAGE – Sinistralité coûteuse, taux bas et branches longues : comment trouver l'équilibre ?

- Comment respecter les obligations européennes de solvabilité ?
- Quelles méthodes pour évaluer précisément les provisions techniques ?
- Comment maîtriser et gérer sur le long terme les risques couverts ?

Pause

JURISCOPE – Retour sur deux notions fondamentales de l'assurance construction

- Comment entend-on aujourd'hui la notion d'ouvrage ?
- De la loi Spinetta à la jurisprudence récente, quel sens donner à la réception ?

INTERVIEW – Le recours à la médiation dans le secteur la construction est-elle une bonne solution en cas de litiges ?

- Etat des lieux des saisines des organes de médiation

- Quelles sont les modalités de la clause de médiation préalable obligatoire ?
- Quels avantages pour l'assureur ?

Déjeuner

COMMENT LES NOUVEAUX RISQUES REMODÈLENT-ILS L'ASSURANCE CONSTRUCTION ?

REGARDS CROISÉS – Quelle prévention des risques construction pour éviter les sinistres ?

- Quelles actions de prévention l'assureur peut-il mettre en place pour limiter la récurrence des sinistres ?
 - Comment bien sélectionner son sous-traitant ?
 - Focus sur la prévention des risques incendie
-

AVIS D'EXPERT – Le réemploi et le recyclage de matériaux, valeur ajoutée d'une expertise de sinistres responsable

DÉBAT L'IoT et les matériaux innovants au service du bâtiment performant : comment repenser les garanties applicables ?

- Quelle couverture d'assurance applicable en cas de recyclage ou réemploi du matériau ?
 - Comment appréhender les nouveaux risques liés au smart building ?
 - Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) : quelles actions concrètes ?
-

CAS PRATIQUE – Chantiers connectés : comment protéger les données ?

- Le BTP face à la cybercriminalité : comment couvrir ce nouveau risque ?
 - En cas d'atteinte aux données, qui, des multiples acteurs, doit être tenu responsable ?
 - Retour d'expérience sur la solution Tous Risques Chantier Cyber de SMA BTP
-

Fin de journée

Avec la présence exceptionnelle de

- DESSUET Pascal, Directeur délégué Construction et Immobilier, AON
 - KRON Grégory, Directeur général adjoint assurances IARD, SMABTP
 - LOUAFI CHENTR Souaade, Directrice des assurances, NEXITY
 - MALAN François, Directeur de la gestion des risques et de la conformité, EIFFAGE
 - SAVORNIN Guillaume, Directeur général, CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION (CNPP)
-

Qui participe à cet événement

- Compagnies d'assurance • Sociétés de bancassurance • Réassureurs • Intermédiaires d'assurance (courtiers et courtiers grossistes) • Sociétés d'assistance • Cabinets d'avocats • Cabinets de conseil • Cabinets d'actuariat • Organisations professionnelles • Professionnels de l'immobilier et de la construction • Sociétés de télécommunications • Sociétés de technologies de protection
-

Tarifs

- Tarif général Assureurs : 995,00 €HT
- Tarif non Assureur : 1 495,00 €HT
- Tarif entreprise de construction : 595,00 €HT

